

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 983

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

414 804 963 RCS Nantes.

RSM OUEST AUDIT.

Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).

Capital : 20000 EUR.

Adresse : 18, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE (Article R 236-2 du Code de Commerce) Société absorbante : Dénomination : RSM Ouest. Forme : Société à responsabilité limitée au capital de 2 700 000 euros. Siège social : 18 avenue Jacques Cartier 44800 SAINT HERBLAIN. 864 800 388 RCS NANTES. Opération : fusions simplifiée défini par les articles L.236-1, L 236-3, L 236-6, L 236-6-1, L.236-11, L 236-11-1, (tels que modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019) et R.236-1 et R 236-2 du Code de Commerce. Oppositions : L236-14 et R 236-8 du Code de Commerce. Société absorbée : Dénomination : RSM Ouest Audit. Forme : Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros. Siège social : 18 avenue Jacques Cartier 44800 SAINT HERBLAIN. 414 804 963 RCS NANTES. Actif apporté : 326 706 euros - Passif transmis : 246 771 euros - Soit un actif net transmis : 79 935 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : la Société absorbante étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société absorbée, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société absorbante. Prime de fusion : néant. Montant prévu du mali de fusion : néant. Date du projet de traité : 17/05/2022. Date et lieu de dépôt du traité de fusion pour la Société absorbante et la Société absorbée : Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES le 18/05/2022. Pour avis.